

CENTRE DE WALFERDANGE PLAN DIRECTEUR



// www.walfer.lu //



François SAUBER
Bourgmestre de Walferdange

Chers citoyens de Walferdange,

Vous trouverez dans la présente brochure le plan directeur #2030WALFER qui a été élaboré **sur base des résultats et des suggestions issus de la participation citoyenne** pour la création d'un centre attractif de notre commune. Ce plan directeur a pour vocation de servir de ligne directrice pour les années à venir.

Nous remercions sincèrement les nombreux participants qui, lors de 6 séances de travail, ont contribué avec leur engagement et leurs idées à l'élaboration du plan directeur #2030WALFER. Nous aimerions également adresser un grand merci au personnel de la commune ayant participé à ce projet ainsi qu'au bureau d'études pour l'encadrement professionnel des séances de travail.

La participation citoyenne a permis de faire ressortir les points forts et les points faibles de notre commune. Par la même occasion, les participants ont eu la possibilité d'exprimer leurs souhaits et leurs visions par rapport au développement du centre de notre commune. C'est à l'aide de ces résultats que la majorité actuelle CSV - déi gréng a élaboré le présent plan directeur #2030WALFER.

Comme pour tout plan directeur, il s'agit d'un projet à long terme qui s'adaptera au fur et à mesure aux besoins et aux développements continus de notre commune. De nouveaux objectifs pourront y être ajoutés et d'autres retirés. Le plan directeur est un outil important sur lequel le collège échevinal et le conseil communal vont s'appuyer dans leurs futures prises de décisions.

Nous sommes convaincus que notre plan directeur contribuera au développement positif et harmonieux de Walferdange et au bien-être de ses citoyens.



CENTRE DE WALFERDANGE

PLAN DIRECTEUR

Entre juillet et novembre 2019, 6 ateliers de consultation publique intitulés „Walfer 2030“ ont été organisés par la commune de Walferdange. L'objectif de ces séances était la participation active des citoyens dans un processus visant à créer un **centre de Walferdange attractif, vivant et convivial** pour les citoyens.

Sur la base des résultats obtenus de cette participation citoyenne, la majorité du CSV et déi gréng a élaboré un **plan directeur #WALFER2030**. Ce plan reprend les objectifs et projets, ainsi que les délais de mise en œuvre.

MOBILITÉ

COURT TERME (1-2 ANS)

- **Optimiser la conception de l'infrastructure des rues au niveau des zones résidentielles**

// Des pistes cyclables et des chemins piétonniers sécurisés à prendre systématiquement en compte dans la planification de l'infrastructure des rues et des plans d'aménagement particulier.

// Prévoir des zones de rencontre.

// Prévoir un accès supplémentaire vers le stade de football au niveau de la N7.

// Réaliser une liaison directe entre les halls sportifs par le nouvel accès du terrain de football vers l'éduPôle et la gare.

- **Développement de l'espace public et des quartiers résidentiels en tenant compte des personnes à mobilité réduite**

- **Château / EduPôle:**

// Assurer une liaison piétonne entre la gare en direction de l'église / rond-point N7.

// Élaborer un plan pour créer/garantir des liaisons entre les différents quartiers résidentiels, les écoles, les installations sportives et de loisirs par l'aménagement de pistes cyclables et de chemins piétonniers.

- **Nouveaux abris (si possible couverts) pour les vélos**

// De préférence à des endroits stratégiques tels que la gare et les arrêts de bus (gare / école de Bereldange).

- **Règlement de stationnement:**

// Changements ponctuels tels que le stationnement au niveau du cimetière, modification en stationnement de courte durée.

- Réalisation d'emplacements de parking supplémentaires à proximité de la gare (collaboration avec les CFL)

- Coordonner les concepts de circulation avec **les communes voisines**

MOYEN TERME (2-4 ANS)

- **Réalisation d'un passage pour vélos** sous le pont de la N7 au niveau du Centre Prince Henri.
- Fermer la voie d'accès à la **rue de Bridel / rue Bour** (N7) à la circulation et éventuellement y créer une zone de rencontre.
- **Concentrer les places de stationnement** en quelques points centraux, par exemple à la gare, près des infrastructures sportives, etc.
- **Règlement de stationnement** - réviser globalement **le concept de stationnement**.

LONG TERME (>5 ANS)

- Augmenter l'attractivité des déplacements à vélo, en particulier pour les courtes distances au sein de la localité.
 - // Identification des importantes **liaisons nord-sud et est-ouest**.
 - // Meilleure sécurisation en faveur des cyclistes.



ENVIRONNEMENT BÂTI

COURT TERME (1-2 ANS)

- **Renforcer / soutenir le commerce de proximité.**

// Organiser un marché local.

- **Créer des lieux de rencontre :**

// Transformer le clubhouse près des terrains de tennis en un bistrot attractif avec terrasse.

// Augmenter la végétalisation dans les rues et quartiers.

- **Protection du patrimoine architectural:** faire classer les sites suivants : le château de Walferdange et son parc, la maison de la famille Dufaing, l'église, la gare avec ses dépendances en tant qu'ensemble architectural sur la liste des immeubles et objets classés monuments nationaux.



MOYEN TERME (2-4 ANS)

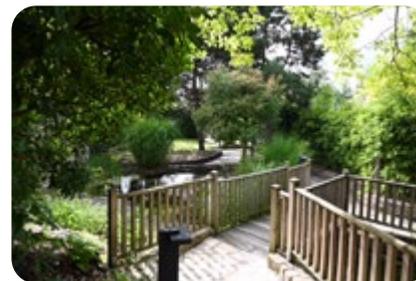
- **Renforcer / soutenir le commerce de proximité**

// Intégrer un commerce de proximité dans une partie de la maison 9 rte de Diekirch

- **Le bâtiment de la gare et ses dépendances doivent être revalorisés**

// À l'occasion de la rénovation de la gare collaborer activement avec les CFL.

- **Place de la mairie :** déplacer et sécuriser l'arrêt de bus le long de la N7.



LONG TERME (>5 ANS)

- **Le parc du château :** le parc devra faire partie intégrante du centre de la commune.

- **Place de la Mairie :** Nouvelle conception avec les objectifs suivants :

// La place devrait devenir plus attractive et ne plus avoir une fonction exclusive de parking.

// Possibilités de nouveaux usages et d'une végétalisation plus importante de la place.

// Conception d'une «zone de rencontre».

// Conception d'une place qui surplombe l'Alzette. (éventuellement près du Centre Prince Henri).

ESPACES VERTS

COURT TERME (1-2 ANS)

• Conception d'espaces verts:

// Embellissement et verdoisement du cimetière et des environs.

// Lits de jardin surélevés à des endroits centraux et décentralisés (identification des endroits appropriés).

// Augmenter le nombre de bancs, de tables de pique-nique et création d'aires de barbecue (projet pilote).

• Promotion de la biodiversité

// Zones /Prairies fleuries

// Ruches d'abeilles

// Maisons d'oiseaux/nids d'oiseaux

// Maison d'insectes

// Coopération avec SICONA

// Plan communal des arbres fruitiers

// Fleurir les îlots de trafic dans toute la commune, dans les quartiers résidentiels de préférence par le concept d'un parrainage.



MOYEN TERME (2-4 ANS)

• Les espaces publics doivent être **attractifs** pour tous et servir de **lieux de rencontre intergénérationnels**.

// Aires de jeux pour les enfants de tous âges.

// Réaménagement écologique des cours de récréation et des aires de jeux.

LONG TERME (>5 ANS)

- Attitude de comportement durable face à l'environnement et à l'utilisation des ressources.
- Renforcer la protection de l'environnement et de la diversité des espèces.

Créer un concept global pour la renaturation de l'Alzette en coopération avec les citoyens

PROJET : zone de renaturation et parc 'Alzette'

Les zones de renaturation devraient être reliées entre elles.

Les sites à développer sont :

- „Parc de l'Alzette“ (section déjà renaturée dans le domaine des terrains de rugby et de cricket)
- Les prés derrière les infrastructures sportives
- Centre Prince Henri avec les terrains en face
- Place de la Mairie
- Nouveau parc de l'Alzette / Cité GD Jean / Cité GD Charlotte
- Les terrains derrière la 'Rue de l'Église' direction station d'épuration > création éventuelle de jardins communautaires

Pont supplémentaire

Renoncer à l'utilisation privée des pâturages le long de l'Alzette



BÂTIR QUALITATIVEMENT À WALFERDANGE

COURT TERME (1-2 ANS)

Élaboration de lignes directrices pour la gestion du développement communal.

• Ligne directrice 1 :

Préserver le patrimoine et veiller à ce que les nouvelles constructions s'intègrent dans le tissu bâti traditionnel existant

- Un développement modéré des quartiers d'habitation.
- La promotion d'une construction écologique et durable.
- Une réduction des surfaces de scellement.
- Une promotion de la végétalisation.
- Une limitation du nombre maximal de niveaux pour les maisons plurifamiliales. Les volumes nouvellement construits doivent s'intégrer dans le cadre existant. Les nouveaux bâtiments ne doivent perturber ni l'échelle ni l'identité typique du quartier.
- Renforcer les liens entre les différents quartiers résidentiels.
- Le soutien de projets de logement alternatif.

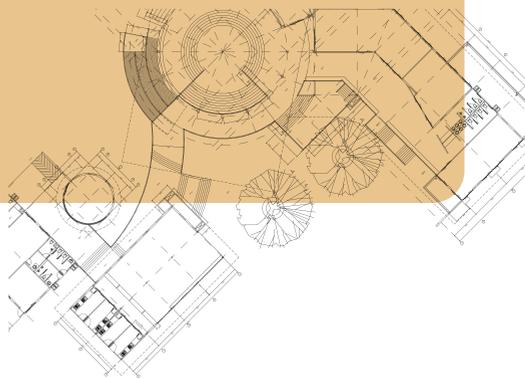
• Ligne directrice 2 :

Promouvoir la création de logements abordables et des logements sociaux supplémentaires

• Ligne directrice 3 :

Renforcer et développer le centre de la commune

- Gérer activement l'usage mixte des bâtiments. Promouvoir l'implantation de gastronomie et de commerces de proximité afin d'accroître l'attractivité du centre.
- Renforcer/soutenir le commerce de proximité existant.
- Développer les infrastructures communales: Écoles et maisons relais, structures de vie adaptées à l'âge, installations sportives et de loisirs.
- Concevoir les espaces publics de manière à garantir une qualité de vie élevée.
- Favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans l'espace public.



• Ligne directrice 4 :

Améliorer la qualité des espaces publics

- Valoriser les espaces verts / la nature.
- Prévoir des zones de rencontre et des places de jeux en nombre suffisant.
- Élaboration d'un concept d'écologisation qui s'applique à chaque nouveau plan d'aménagement particulier afin de créer des espaces verts variés avec de préférence une plantation indigène.
- Pour les plans d'aménagement particulier: création d'espaces de jeu, de loisirs et de rencontre utiles et attractifs.

• Ligne directrice 5 :

Renforcer la mobilité douce

- Dans le cas des plans d'aménagement particulier (PAP), assurer l'intégration de chemins piétonniers et de pistes cyclables. Promouvoir le principe de la «ville des courtes distances» (achats à pied ou à vélo).
- Promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements à l'intérieur de la commune et donner aux cyclistes la possibilité de se déplacer en sécurité vers le centre.

MOYEN TERME (2-4 ANS)

Gestion à moyen – et à long terme par le nouveau **PAG** en cours d'élaboration:

- Piloter le développement futur des nouveaux quartiers.
- Guider la construction et la rénovation dans les quartiers existants.





#WALFER2030